



VILLERS
lès
NANCY

Mairie de Villers-lès-Nancy

Boulevard des Aiguillettes - BP 80028
54601 VILLERS-LES-NANCY CEDEX
Tel 03 83 92 12 12 - Fax 03 83 92 12 00

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

EXPEDITEUR :
François WERNER, Maire

DESTINATAIRES :
Membres du Conseil Municipal de Villers-lès-Nancy

OBJET : Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 26 janvier 2015

Page 1

Villers-lès-Nancy, le 12 février 2015

Compte-rendu intégral des échanges intervenus pendant la séance

ORDRE DU JOUR

Communication des décisions du Maire (article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales)

- Les DIA
- Les autres décisions

RAPPORTEUR

- | | |
|--|------------|
| 1. Débat d'Orientation Budgétaire 2015 | A. CHARDON |
| 2. Conventions de mise à disposition de personnel municipal au C.C.A.S. | F. WERNER |
| 3. Classes de découvertes 2015 – Participation financière familiale | O. AIRAUD |
| 4. Versement de l'indemnité de surveillance au personnel enseignant | |
| Encadrant les séjours en classes de découvertes – Année scolaire 2014/2015 | O. AIRAUD |
| 5. Contrat d'engagement et rémunération des animateurs d'encadrement | |
| En séjour de classes de neige | O. AIRAUD |
| 6. Rémunération du médecin pédiatre du multi-accueil municipal | O. AIRAUD |
| 7. Convention d'adhésion au service de prévention et santé au travail | F. WERNER |



VILLERS
lès
NANCY

Mairie de Villers-lès-Nancy

Boulevard des Aiguillettes - BP 80028
54601 VILLERS-LES-NANCY CEDEX
Tel 03 83 92 12 12 - Fax 03 83 92 12 00

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

EXPEDITEUR :
François WERNER, Maire

DESTINATAIRES :
Membres du Conseil Municipal de Villers-lès-Nancy

OBJET : Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 26 janvier 2015

Page 2

M. WERNER – Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 20h00.

En l'absence de plusieurs Conseillers municipaux, il procède à la répartition des voix :

Michel CARD a donné pouvoir à Jacqueline HERMOUET-PAJOT

On donnera une pensée au deuil qui le touche.

Marie-Christine MARNIER	a donné pouvoir à	Sylvie MANGEON
Pascal JACQUEMIN	a donné pouvoir à	Maryse GUÉRY
Véronique PIERRON	a donné pouvoir à	Christine FLECHON-PAGLIA
Claude SURGET	a donné pouvoir à	Jean-Michel KOBUTA
Jean-François TRASSART	a donné pouvoir à	votre serviteur.

Il nous faut désigner un ou une Secrétaire de séance. Si on est d'accord, pour ne pas changer une équipe qui gagne, Sonia MEBARKI devrait être désignée.

Nous n'avons pas eu le temps de finaliser les comptes rendus dans les délais permettant son examen par tout un chacun, le compte-rendu de la séance précédente, donc il vous est distribué de ma part sur tables et nous l'approuverons ou le modifierons au prochain conseil du mois de mars.

Vous avez reçu la liste des décisions du Maire et des décisions d'intentions d'aliéner (DIA). Y a-t-il des questions ?
Jacqueline ?

Jacqueline HERMOUET-PAJOT : oui, simplement, j'aurais voulu avoir quelques explications à propos des DIA 250, 51, 52, 53 qui concernent la Rue du Fontenat.

M. WERNER – Maire : oui, ce sont des parcelles non constructibles qui étaient propriété de SOLOREM, qui sont en arrière des propriétés et en fait il y a eu une initiative disant est-ce que SOLOREM accepte d'un des particuliers disant est-ce que SOLOREM accepterait de nous céder une petite partie, qui je crois n'est pas boisée mais qui termine si je puis dire le fond des jardins et ça a généré je dirais plusieurs autres vocations, ce qui permet une extension modeste des différentes propriétés pour un coût qui est symbolique et sans doute aussi un meilleur entretien aussi de cette partie là.

Jacqueline HERMOUET-PAJOT : d'accord.

M. WERNER – Maire : d'autres questions ?

Maryse GUÉRY : merci de me donner la parole. Je voulais avoir quelques précisions s'il vous plait, concernant les rythmes scolaires. J'aurais souhaité savoir les activités proposées aux élèves par l'Association VERT COQUELICOT et la sophrologue Dominique BOLUSSET s'il vous plait.

M. WERNER – Maire : Olivier est chaud avec les coquelicots. La parole est à Olivier AIRAUD.

Olivier AIRAUD : merci. La question porte sur quoi exactement ?



VILLERS
lès
NANCY

Mairie de Villers-lès-Nancy
Boulevard des Aiguillettes - BP 80028
54601 VILLERS-LES-NANCY CEDEX
Tel 03 83 92 12 12 - Fax 03 83 92 12 00

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

EXPEDITEUR :
François WERNER, Maire

DESTINATAIRES :
Membres du Conseil Municipal de Villers-lès-Nancy

OBJET : Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 26 janvier 2015

Page 3

Maryse : les prévisions sur les activités proposées aux élèves dans le cadre de ces deux associations.

Olivier AIRAUD : Sur la partie sophrologie, ce sont des « temps calmes » proposés aux élèves. Ils interviennent depuis le cycle 2, la période 2 on est en période 3 maintenant. Le bilan qui a été fait sur cette période était très positif, les enfants même si ça peut paraître surprenant vu de l'extérieur, ont été très enthousiastes et finalement très reposés. C'est une approche différente de ce qu'on peut voir aujourd'hui par rapport justement au rythme de l'enfant et finalement, c'est quelque chose que généraliser serait une bonne chose pour les enfants d'une manière générale. C'est un apprentissage ou du moins une découverte de temps de repos, de temps de relaxation.

Maryse GUÉRY : ça, c'est ce qui concerne le sophrologue ? Et COQUELICOT ?

Olivier AIRAUD : je ne sais pas ce qu'ils font, de mémoire, là. Je vais regarder et je vous dis tout à l'heure. Si, c'est de l'activité de pliage, Origami.

Sylvie MANGEON : je voudrais avoir quelques informations sur l'Association CLAIRLIEU SANTE.

Olivier AIRAUD : c'est dans les décisions du Maire ?

Sylvie MANGEON : oui, c'est la 239.

M. WERNER – Maire : on va retrouver ça, je vais vérifier de quoi il retourne. Effectivement je ne l'ai pas en tête et après le débat de l'orientation budgétaire j'indiquerai de quoi il retourne.
Merci pour ces questions.

Notre premier élément de l'ordre du jour est :

Point 1 – Débat d'orientation budgétaire 2015

En introduction à l'exposé qui va être fait par Alain CHARDON. Je rappelle que ce débat ne donne pas lieu à un vote, c'est un débat qui permet, qui est maintenant bien installé je dirais dans la vie des collectivités, qui permet d'échanger sur la façon dont on voit la préparation budgétaire de l'année. Je crois que ce moment est un moment qui est particulièrement important et vous allez voir, on a profondément changé non seulement le power point, vous allez voir une formule plus épurée. Mais au-delà de la cosmétique et sous l'autorité d'Alain, ce que l'on a voulu faire c'est aussi changer la perspective de la construction budgétaire.

Jusqu'à présent ce que traditionnellement ce Conseil avait sous la main au moment du débat d'orientation budgétaire, c'était un document qui était déjà très précis, très élaboré et qui présentait toutes les dépenses dans un luxe de détails et en face il y avait les recettes qu'on connaissait à ce moment là, en général l'essentiel, les transferts de l'Etat ou les quelques recettes annexes qu'on peut avoir puis il restait un carré vide, c'était le produit de la fiscalité.

J'ai d'ailleurs eu souvent l'occasion de le dire dans cette enceinte, si on procède comme cela, inéluctablement au final la décision qu'on prend 3 mois après c'est une hausse de la fiscalité, parce qu'à ce moment là on fait les dépenses d'un côté, on retranche de ces dépenses les recettes que l'on connaît puis on se rend compte qu'il faut une somme qui n'est pas déterminée, plus exactement qui est déterminée par cette opération, par cette soustraction et à ce moment là on ajuste les impôts communs. Forcément, ça pousse les impôts à la hausse. Pourquoi ?

Evidemment, on aime et on a tous envie de programmer un certain nombre de dépenses, c'est normal. Maintenant,



VILLERS
lès
NANCY

Mairie de Villers-lès-Nancy

Boulevard des Aiguillettes - BP 80028
54601 VILLERS-LES-NANCY CEDEX
Tel 03 83 92 12 12 - Fax 03 83 92 12 00

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

EXPEDITEUR :
François WERNER, Maire

DESTINATAIRES :
Membres du Conseil Municipal de Villers-lès-Nancy

OBJET : Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 26 janvier 2015

Page 4

aujourd'hui, dans le contexte que nous connaissons partout, que ce soit nos budgets familiaux, que ce soit nos budgets associatifs, que ce soit nos budgets professionnels, d'entreprises ou que ce soit les budgets publics, l'argent aujourd'hui on ne le trouve pas sous le sabot d'un cheval. L'argent est pré déterminé. Aujourd'hui ce sont les recettes qui déterminent ce qu'on peut faire et ce qu'on ne peut pas faire, il ne faut pas se tromper, ce sont les recettes.

Quel que soit le contexte, il est particulièrement difficile, on va l'évoquer, il faut procéder de cette façon là. Après c'est tout de même intéressant de savoir dès maintenant ce qu'on a envie de projeter parce qu'on a pris des engagements, parce qu'on sait qu'il y a des urgences, parce que bien sûr il y a des salaires de collaborateurs à honorer, parce qu'il y a aussi de grandes politiques qui ne vont pas changer du jour au lendemain. Mais, même la petite marge sur laquelle nous pouvons jouer, il faut avoir aujourd'hui ce principe de réalité, c'est inéluctable sinon on ne peut pas bâtir un budget. Alain va le dire dans quelques instants, la diminution des recettes en provenance de l'Etat est très importante (j'y reviendrai après son exposé). Si on n'en tient pas compte au moment où on construit notre dépense, et bien notre dépense nous entraîne dans le mur et même si c'est dur. Et ça va être dur pour tous ! Faut pas le dire tout le temps parce que néanmoins on maintient dans notre pays.

Il y a eu des élections hier en Grèce et je voyais quelques uns qui étaient tentés de faire un parallèle avec la France. L'austérité qu'a connue la Grèce, croyez moi, elle n'a absolument rien à voir, mais rien à voir, avec la situation économique et financière que nous connaissons en France. Heureusement pour nous tous ! Et peut être d'ailleurs qu'elle a été trop dure, je ne sais pas, je ne vis pas en Grèce, mais en revanche quand un pays réagit de cette manière là, il faut se poser des questions. Mais, on arrive encore en France en se serrant la ceinture, en managant plus dur, en renonçant à quelques aspects qui étaient plus de confort que d'autres, on arrive encore en France à financer les grandes politiques publiques.

Donc, ne nous en plaignons pas, mais pour bien les financer il faut d'abord regarder en face de combien nous disposons et puis après, on prend les mesures qui s'imposent et c'est le sens du rapport qui va vous être détaillé par Alain en ouverture de ce débat.

La parole est à Alain CHARDON.

Alain CHARDON : merci François de cette introduction au débat d'orientation budgétaire qui veut rompre, François WERNER vous l'a dit, avec ce que nous avons l'habitude de voir et d'entendre c'est à dire finalement un pré budget à la seule exception globalement de l'augmentation du taux des impôts et du montant de l'emprunt qui était généralement fait pour remonter l'investissement.

Le débat d'orientation budgétaire c'est autre chose et je remercie François WERNER de vous l'avoir rappelé.

La première chose, c'est l'objet de la première diapositive, veut brièvement rappeler ce qu'est aujourd'hui la conjoncture Internationale et le contexte National. Je n'apprendrai malheureusement à personne, on en a tous été témoins, les témoins malheureux de ce début d'année, nous sommes dans un contexte International extrêmement difficile.

L'année dernière mais cette année aussi, nous laisse apercevoir la montée des risques géo politiques mais aussi une augmentation du risque de déflation dans la zone Euro. La situation ne s'est pas améliorée l'année dernière et surtout s'agissant de la zone Euro, nous avons une zone qui est en retrait et nous avons surtout une croissance qui est stagnante. C'est une difficulté majeure et la France de ce point de vue là comme d'ailleurs l'ensemble de la zone Euro, traverse une période de croissance qui est évidemment actuelle.

0,3 % en 2012, la même chose en 2013, et on est à 0,4 en 2014. Pour 2015 la prévision qui a été retenue par le



VILLERS
lès
NANCY

Mairie de Villers-lès-Nancy

Boulevard des Aiguillettes - BP 80028
54601 VILLERS-LES-NANCY CEDEX
Tel 03 83 92 12 12 - Fax 03 83 92 12 00

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

EXPEDITEUR :
François WERNER, Maire

DESTINATAIRES :
Membres du Conseil Municipal de Villers-lès-Nancy

OBJET : Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 26 janvier 2015

Page 5

gouvernement, a été ramenée de 1,7 % à 1 %. On ne sait pas exactement ce que ça va donner, mais voilà un petit peu si vous voulez le contexte.

Le niveau de la dette française a atteint en 2014 un niveau record puisqu'elle dépasse aujourd'hui deux mille milliards d'€uros ce qui fait un petit peu plus de 30.000 € par habitant avec en France un taux de chômage qui est assez proche des 10 %.

Par comparaison, si je prends les résultats de l'Allemagne, on a un endettement par habitant qui est significativement inférieur, on a surtout un taux de chômage qui est à peu près de l'ordre de la moitié par rapport à la France.

Par conséquent, le niveau de la dette française place la France dans une zone dangereuse et notamment dangereuse par rapport aux autres pays de la zone Euro.

Dans ce contexte extrêmement difficile, le gouvernement propose de modérer en 2015 et en 2016 le rythme d'ajustement budgétaire. C'est pourquoi d'ailleurs que l'article 11 du projet de loi de programmation des finances publiques, prévoit un objectif d'évolution de la dette publique exprimé en pourcentage à évolution annuelle et à périmètre constant. Ce programme est indispensable pour poursuivre l'assainissement des finances publiques, le Ministre des finances a confirmé et a précisé la réalisation de 21 milliards d'économies pour l'année 2015.

Un effort de 7,7 milliards pour l'Etat, 3,7 milliards pour les collectivités territoriales et près de 10 milliards pour la Sécurité Sociale.

Voilà un petit peu brièvement résumé les chiffres j'allais dire principaux du contexte à la fois International et National.

Ce qui m'amène à la deuxième diapo de cette présentation, c'est à dire en fait qu'il y a un impact de tout cela sur les collectivités territoriales. Ce qu'il faut savoir très brièvement résumer, c'est que cette politique Nationale d'économies retentit de manière extrêmement significative sur les collectivités territoriales qui font partie des organismes les plus mis à contribution. C'est vrai pour 2015 mais c'est vrai et ça sera vrai pour les années suivantes et il faut par conséquent j'allais dire s'organiser en conséquence.

Qu'est-ce qui est demandé ? Ce qui est demandé sur les 3 années qui suivent 2015, 2016, 2017 c'est 11 milliards d'€uros en sachant qu'en 2014 il avait déjà été demandé un effort d'un milliard et demi. Si je fais l'addition, c'est donc au total, y compris l'année dernière et jusqu'en 2017, un effort de 12 milliards et demi qui est demandé aux collectivités territoriales.

Les chiffres vous les avez devant vous. En 2015, c'est réparti de manière égale : 3,67 milliards en 2015, la même chose en 2016 et la même chose en 2017. Si je veux si j'ose dire maintenant redescendre sur terre, c'est à dire sur notre terre de Villers-lès-Nancy, il faut que vous sachiez qu'à peu près peut être un peu moins, espérons le en tout cas, mais pour Villers-lès-Nancy ça va représenter globalement une perte de 350.000 €uros. Ramené à 1 %. Vous savez qu'à Villers 1 % d'impôt c'est à peu près 40.000 €uros. Donc, quand vous savez que nous allons perdre 350.000 €uros, c'est pas neutre. S'il fallait compenser si j'ose dire les 350.000 €uros par de l'impôt, vous imaginez un instant l'augmentation que nous aurions été contraints si j'ose dire d'infliger aux taux communaux des impôts. Nous ne le ferons pas et nous allons par conséquent faire autrement, c'est un des challenges que nous avons à relever par rapport à ce contexte qui est évidemment extrêmement difficile.

La répartition je vous l'ai dit au sein du bloc communal c'est à peu près 70 % pour les communes. C'est quand même, j'insiste beaucoup là dessus, je pense peut être que dans la discussion qui suivra nous aurons l'occasion d'en reparler, c'est quand même un effort extrêmement important qui nous est demandé et que nous allons devoir gérer.

La rétrospective maintenant, c'est l'objet de la diapo suivante, la rétrospective si j'ose dire de l'année 2014, celle qui a



VILLERS
lès
NANCY

Mairie de Villers-lès-Nancy

Boulevard des Aiguillettes - BP 80028
54601 VILLERS-LES-NANCY CEDEX
Tel 03 83 92 12 12 - Fax 03 83 92 12 00

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

EXPEDITEUR :
François WERNER, Maire

DESTINATAIRES :
Membres du Conseil Municipal de Villers-lès-Nancy

OBJET : Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 26 janvier 2015

Page 6

donc marqué l'arrivée de la nouvelle équipe municipale. Je passe assez rapidement sur le budget 2014 puisque si vous en avez le souvenir, la nouvelle équipe municipale a été élue à la fin du mois de mars à un moment où le libre débat d'orientation budgétaire encore moins le budget avait été mené. Par conséquent si vous voulez, puisque nous avons l'obligation de voter le budget je parle de mémoire mais je crois que c'était avant le 30 avril, nous n'avons eu évidemment que quelques jours pour à la fois satisfaire aux obligations du DOB et satisfaire au vote d'un budget qui était déjà quasiment fait au moment où nous sommes arrivés.

Pour autant, nous avons quand même j'allais dire apporté si j'ose dire, un certain nombre non pas de correctifs mais disons, nous avons injecté un peu rapidement un certain nombre d'éléments dans ce budget qui ont essentiellement consistés à mener des études un petit peu prospectives pour savoir un petit peu comment nous allons notamment cette année, qui est une année de plein exercice, la première du mandat, essayé de planifier à la fois au niveau communal la section de fonctionnement bien entendu mais aussi la section d'investissement, c'est à dire en fait, comment dans ce contexte difficile, maintenir un niveau convenable d'investissement sans pour autant sacrifier si j'ose dire à ce que nous avons connu c'est à dire à l'augmentation de l'impôt.

La commune, c'est l'objet de cette diapositive, est endettée pourrait-on dire, de manière assez raisonnable à peu près 6 millions et demi d'euros à l'heure où je parle et la dette est une dette qu'on peut qualifier d'assez sécurisée puisqu'elle est composée pour 80 % à peu près d'emprunts à taux fixe. Par conséquent, de ce point de vue là, la dette si j'ose dire n'est pas, pour une commune comme celle de Villers-lès-Nancy, d'un niveau particulièrement élevé.

En revanche, l'auto financement est structurellement faible depuis plusieurs années. Ça, c'est la faiblesse si j'ose dire qu'on peut constater ici, l'auto financement de cette commune est extrêmement faible. L'auto financement, je le rappelle, je vous le rappelle, c'est encore une fois la différence que l'on peut faire entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement. Nous avons un solde qui est normalement sensé abonder la section d'investissement et j'allais dire dans un monde idéal, il faudrait effectivement qu'on puisse avec cet excédent financer les investissements à venir, malheureusement aujourd'hui ce n'est pas possible. Cette différence est beaucoup trop faible, depuis beaucoup trop d'années c'est là la difficulté pour qu'on puisse j'allais dire s'en satisfaire pour malgré tout assurer à Villers un niveau d'investissement raisonnable.

Voilà à peu près à ce niveau là ce que je voulais vous dire et sur la diapo suivante, je vais vous entretenir des recettes de fonctionnement.

Le produit des services rendus sur la commune de Villers devrait globalement se rapprocher, devrait être à peu près le même que celui de l'an passé. En revanche concernant les impôts et les taxes, nous enregistrons une baisse du produit des impôts locaux et de la taxe additionnelle aux droits de mutations qui est assez importante puisque c'est une baisse qui est de l'ordre de 20 %.

Pour ce qui est des dotations et des compensations de l'Etat, elles sont en recul par rapport à 2013. La dotation forfaitaire que nous recevions baisse de 5,74 %. Quant à la dotation type péréquation, elle a baissé de 33 % entre 2013 et en 2014 et 2014 est la dernière année où nous l'avons perçue je parle de mémoire mais je crois que le chiffre était de l'ordre de 56.000 ou 59.000 Euros environ. C'est une somme que nous ne retrouverons plus à partir de l'année 2015. Par conséquent nous avons de ce point de vue là au niveau des recettes une baisse qui n'est pas véritablement compensée. Les dotations du Grand Nancy restent stables, la CAF nous doit un reliquat qui doit un petit peu si j'ose dire compenser les difficultés que nous rencontrons et qui bien entendu ne compensent pas totalement les pertes que nous essayons en terme de dotation.

Les dépenses maintenant. Les dépenses de fonctionnement de 2014 restent à peu près au niveau de 2013 ce qui malgré



VILLERS
lès
NANCY

Mairie de Villers-lès-Nancy

Boulevard des Aiguillettes - BP 80028
54601 VILLERS-LES-NANCY CEDEX
Tel 03 83 92 12 12 - Fax 03 83 92 12 00

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

EXPEDITEUR :
François WERNER, Maire

DESTINATAIRES :
Membres du Conseil Municipal de Villers-lès-Nancy

OBJET : Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 26 janvier 2015

Page 7

tout est encourageant dans la mesure où ce taux d'évolution qui est quasiment nul est obtenu en tenant compte de l'augmentation de la TVA dont vous savez qu'au 1^{er} janvier 2014 elle est passée de 19,6 à 20 %.

L'équipe municipale s'est engagée à engager un certain nombre de chantiers. Le premier de ces chantiers c'est de mener une politique d'achat très différente, de regroupements d'achats, de mutualisation de façon à ce qu'on puisse j'allais dire avoir mieux pour moins cher.

C'est sûr que ce sont des chantiers qui ont été ouverts, ce sont des chantiers qui n'ont pas encore pu produire tous leurs effets parce que le temps a manqué pour cela, mais le temps va faire son office si j'ose dire et son bénéfice de façon à ce qu'on puisse, c'est notamment vrai en matière par exemple de mutualisation informatique, il est tout à fait évident que, même si c'est un peu un coût au début, c'est un coût pour finalement travailler mieux et dépenser moins un petit peu après.

Le montant des charges relatives à l'acquisition de biens et de services extérieurs a aussi diminué et notamment parce que nous avons eu si j'ose dire la chance l'année dernière d'avoir un hiver extrêmement clément qui a généré des dépenses de chauffage en baisse assez conséquentes. Par conséquent de ce point de vue là, les dépenses ont un petit peu baissé.

En terme de personnel, les dépenses de personnel ont progressé légèrement, enfin de 4,39 % qui résulte de l'augmentation mécanique des salaires liée aux avancements ainsi que l'augmentation des taux de cotisations et notamment les cotisations de retraite.

J'ajoute aussi que les efforts de mutualisation des dépenses que nous avons faits, ont permis d'intégrer la réforme des rythmes scolaires voulus par le Gouvernement et la création de postes pour assurer dès le mois de septembre 2014 un accueil j'allais dire de qualité et reconnu une année comme telle pour les enfants de nos écoles Villaroises.

Prospectives. Passons maintenant à l'année, non pas seulement d'ailleurs 2015, mais ayons une vision peut être un peu plus large, ouvrons le champ si j'ose dire des prévisions pour parler d'une période qui partant de cette année irait jusqu'en 2017 / 2018.

L'équation est compliquée parce qu'on doit à la fois maîtriser le budget dans un contexte qui est extrêmement contraint. Nous perdons 350.000 €uros et nous allons perdre l'année prochaine peut être autant et ainsi de suite l'année d'après. Alors évidemment, il vaut mieux de ce point de vue là anticiper.

Alors, il y a deux solutions avec lesquelles l'équipe municipale aujourd'hui en place veut quand même j'allais dire il y avait la première solution qui était de dire allez, on va augmenter les impôts et on va faire un emprunt. On a pris l'engagement de ne pas augmenter les impôts, on n'augmentera pas les impôts. La part communale des impôts n'augmentera pas, qu'on se le dise. Et même si bien entendu nous n'excluons pas un recours à l'emprunt, s'il fallait qu'on recoure à l'emprunt on le fera dans des conditions bien moindres que ce qui a été fait jusqu'à présent. Pourquoi, parce qu'il est absolument important de poursuivre le désendettement de la commune.

Très volontairement nous n'avons pas voulu ce soir vous abrutir avec des chiffres. Je veux quand même rappeler qu'en 2008 le capital restant dû des emprunts contractés par la ville était de 3 millions 500.000 €uros. En 2013, ce capital restant dû est monté à 6 millions 850.000 €uros. C'est évidemment très important. Alors, en 2014, nous avons bien entendu regardé tout cela et nous avons fait le constat qu'il fallait tout de même poursuivre ou amorcer le désendettement de la commune. En 2014, le désendettement que nous avons amorcé l'a été en partant d'un capital de 6 millions 850.000 €uros, il est redescendu fin 2014 à 6 millions d'€uros. Et dans les prévisions qui sont les nôtres, il redescendra à l'horizon de 2019 à 3 millions d'€uros à peu près.



VILLERS
lès
NANCY

Mairie de Villers-lès-Nancy

Boulevard des Aiguillettes - BP 80028
54601 VILLERS-LES-NANCY CEDEX
Tel 03 83 92 12 12 - Fax 03 83 92 12 00

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

EXPEDITEUR :
François WERNER, Maire

DESTINATAIRES :
Membres du Conseil Municipal de Villers-lès-Nancy

OBJET : Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 26 janvier 2015

Page 8

Voilà les chiffres, je ne les invente pas, ils sont à la disposition de chacun d'entre vous et nous allons pour autant essayer et nous allons réussir à le faire, nous allons malgré ce contexte là, continuer d'investir. Parce que évidemment il y a une première solution qui consiste à dire qu'à partir du moment où on prend l'engagement de ne pas augmenter les impôts et de ne pas recourir aux emprunts, il y a une seule solution qui est de ne rien faire. Non, nous n'allons pas rien faire ! Nous allons continuer à investir au moins autant que des salariés avant si ce n'est plus.

Bien entendu, il faut que tout le monde s'y mette, il faut qu'on fasse tous, qu'on prenne tous notre part à la fois à l'intérieur de la commune et aussi que les acteurs extérieurs de la commune sachent que j'allais dire, tout le monde doit s'y mettre. Ça c'est tout à fait important. Chacun dans la mesure de ses moyens, mais chacun néanmoins. C'est un devoir, une obligation, nous n'avons pas le choix. Réglons les problèmes en amont n'attendons pas les désastres si j'ose dire en aval. Voilà les principes de gestion que nous souhaitons bien entendu mettre en œuvre tant dans le budget 2015 mais aussi dans les budgets à venir.

Je vous parle d'investissements, de quoi s'agit-il ? Vous avez la diapo qui s'est affichée, le total doit faire 1 million 180, quelque chose comme cela. Nous avons imaginé réserver 180.000 € pour l'amélioration du cadre de vie et de l'accueil du public.

Globalement de quoi s'agit-il ? Il s'agit de financer l'installation de la salle des mariages au château Madame de Graffigny, il s'agit d'acheter du matériel technique pour les Ecraignes, il s'agit aussi de donner à la commune les moyens d'un accueil enfin rationalisé du public à la mairie. Aujourd'hui, quand quelqu'un se présente à la mairie, je pense qu'on est presque tous unanimes pour dire que tout cela n'est pas très bien organisé et qu'il y a un très gros effort d'amélioration de l'accueil du public à mettre en œuvre. On l'a déjà dit, on l'a répété à propos du bâtiment qui est en face de la mairie, mettre l'accueil des personnes âgées au 1^{er} étage c'est quand même pas extraordinaire. Donc, on va refaire quelque chose de global qui va se situer au rez-de-chaussée de la mairie, ce qui va nécessiter d'engager des dépenses pour mettre tout cela en place.

Nous avons également, toujours dans l'amélioration de l'accueil du public, cette mutualisation avec le Grand Nancy notamment sur le parc informatique qui était vieillissant et qui avait besoin d'un bon coup de modernité, c'est ce qui a été d'ores et déjà entrepris.

L'amélioration ensuite de la sécurité des bâtiments et des équipements. 305.000 € sur la diapo qui vous est présentée. Là encore, de quoi s'agit-il ?

Il s'agit du Gymnase Bauvin qui est attenant à la mairie. Il y a des réparations de toiture à faire, la réparation du sol aussi et il faut également j'allais dire que notre centre technique municipal arrive à ne pas avoir d'eau dans ses locaux parce que la toiture est une passoire. Par conséquent, il faut que la toiture du centre technique municipal soit évidemment refaite et donc une première tranche (je crois qu'on en a prévu trois) est proposée pour l'année 2015.

La modernisation des équipements (240.000 €), c'est la rénovation des terrains de tennis, du skate parc et du renouvellement de matériel.

Nous avons ensuite 180.000 €, c'est la valorisation, la rénovation du patrimoine dans un souci de développement durable. Il s'agit de quelque chose que chacun connaît bien ici puisque c'est un procès qui est engagé depuis maintenant quelques années, c'est le rachat de la part indivise du parc de Graffigny bien entendu. Je crois que c'est la part quatre sur cinq, on aura encore la même dépense dans le budget de l'année prochaine et ça sera la dernière fois, ça c'est promis, l'aménagement du jardin du souvenir, le chauffage du restaurant scolaire de Graffigny, on change aussi des chaudières dans les logements communaux et c'est le projet aussi déjà mis en œuvre des jardins partagés.

Voilà pour ce qui concerne le développement durable.

L'accessibilité des bâtiments : 115.000 €, l'accessibilité des bâtiments communaux. Vous avez bien entendu le bâtiment de Graffigny, vous avez aussi un poste qui est prévu pour le parking de la mairie qui va être refait et qui va être dorénavant équipé d'une barrière de façon à ce que ce parking sur lequel viennent se garer des gens qui n'ont



VILLERS
lès
NANCY

Mairie de Villers-lès-Nancy

Boulevard des Aiguillettes - BP 80028
54601 VILLERS-LES-NANCY CEDEX
Tel 03 83 92 12 12 - Fax 03 83 92 12 00

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

EXPEDITEUR :
François WERNER, Maire

DESTINATAIRES :
Membres du Conseil Municipal de Villers-lès-Nancy

OBJET : Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 26 janvier 2015

Page 9

absolument rien à faire à la mairie soit enfin réservé aux employés de la mairie et à toutes celles et à tous ceux qui viennent y travailler.

Dernier poste au niveau des investissements. Vous avez pour 160.000 €uros, le renouvellement d'équipement qui est assez classique je dirais presque récurrent, pour assurer la continuité du bon fonctionnement des services. Donc, vous avez l'achat de véhicules, vous avez l'achat d'une tondeuse, d'une très grosse tondeuse d'ailleurs mais c'est pour qu'on puisse se permettre de ne pas avoir trop recours à des interventions venant du privé c'est à dire, que plutôt que payer des prestataires extérieurs (ça coûte cher), nous avons décidé de l'achat de cette tondeuse pour que nous puissions y gagner.

Voilà un petit peu en ce qui concerne la section d'investissement.

Sur la diapo suivante, vous avez les perspectives de Villers au niveau de ses habitants. La diapo vous l'explique bien, vous avez bien entendu le maintien des aides sociales, le devoir de solidarité bien sûr, le maintien est un des engagements forts de la commune, le maintien de la subvention au CCAS. On sait hélas que les situations difficiles n'ont pas décréu en 2014 et que tout nous laisse à penser que malheureusement c'est un besoin qui continuera de s'exprimer très fortement en 2015 et bien entendu, la subvention qui est allouée au CCAS sera maintenue.

Dernière chose. Vous avez aussi, puisque c'est un des engagements qui a été pris, d'une maison médicale à Clairlieu. Il faut effectivement prévoir dans le budget un financement pour qu'il y ait une étude, une vraie étude, qui soit faite sur la bonne faisabilité de cette maison médicale de Clairlieu.

Villers ensuite au service des usagers, c'est la diapo d'après. Les démarches entamées l'année dernière, je pense essentiellement au rythme scolaire et aux assistantes maternelles, vont se poursuivre en 2015. Et cette année, c'est logique, sera l'année finalement de l'évaluation des dispositifs mis en œuvre dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, la poursuite du travail mené avec les assistantes maternelles autour des horaires pour s'adapter aux besoins des parents. La commune aussi soutiendra en 2015 le projet parentalité mis en œuvre par la MJC Lorraine destiné aux parents et offrant donc des points de repère dans l'accompagnement à la fois des enfants et des adolescents. Et pour ceux que ce projet intéresse, j'indique qu'il sera officiellement présenté demain au CILM de Laxou à 17h30. C'est un projet très intéressant et je vous invite bien entendu à regarder notamment sur le site qui a été créé à cette occasion, tout le bienfait qu'on va pouvoir retirer de ce projet.

Une dernière chose, Villers sera aussi très attentive aux problèmes des seniors qu'ils soient à la fois résidents des foyers de Villers ou pas, c'est à dire à la fois de Paul Adam et du Clairlieu parce que encore une fois, ces foyers doivent être des lieux d'échanges, des lieux d'actions, des lieux d'activités, et donc la commune mettra en œuvre un dispositif expérimental dans ses résidences alors bien sûr avec les référents qui ont déjà été nommés mais c'est aussi tout un programme j'allais dire d'animations, d'activités qui va être proposé aux personnes de ces foyers en même temps que ce service de transport dans un bus qui a déjà été acquis et qui vous le savez va permettre demain sur réservation, aux personnes âgées de ces foyers, de se déplacer qui chez le médecin, qui chez le pharmacien, qui dans un supermarché sans que les personnes et pour le prix d'un ticket de bus, sans que ces personnes n'aient encore une fois la crainte de devoir employer un bus du service normal, c'est à dire que ce sont des gens qui sont évidemment en situation un petit peu difficile de mobilité, etc. et qui vont être plus rassurés de voir ce minibus arriver à la porte de leur foyer et les ramener surtout au foyer encore une fois pour les besoins y compris même de visites familiales qui pourraient être les leurs. Voilà donc ce qui sera proposé.

Une autre diapo qu'on a appelé Villers convivial et animé et bien entendu, vous avez compris là qu'on parle de la



VILLERS
lès
NANCY

Mairie de Villers-lès-Nancy

Boulevard des Aiguillettes - BP 80028
54601 VILLERS-LES-NANCY CEDEX
Tel 03 83 92 12 12 - Fax 03 83 92 12 00

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

EXPEDITEUR :
François WERNER, Maire

DESTINATAIRES :
Membres du Conseil Municipal de Villers-lès-Nancy

OBJET : Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 26 janvier 2015

Page 10

politique culturelle qui est conduite si j'ose dire sous la responsabilité de Marie-Claude DELUCE. Villers va continuer bien entendu de soutenir une politique culturelle forte accessible à tous et de l'inscrire au cœur évidemment de ses préoccupations.

Alors, la première chose qui a été entreprise ou qui va l'être, c'est de déménager le pôle culture au centre des Ecraignes. Et, dès cette année aussi, sera mis en place un module de vente en ligne des billets qui a pour vocation de favoriser, de faciliter l'accès aux spectacles dans l'ensemble des lieux de culture Villarois. Et une réflexion partagée entre les acteurs sera entamée où habitants, associations et professionnels de la culture seront donc invités à confronter leurs idées et leurs expériences pour définir les grands axes de la politique culturelle de la ville.

Alors une dernière chose à ce sujet là, dès cette année les mariages seront célébrés non plus dans le hall de l'hôtel de ville mais au château de Madame de Graffigny. Ça c'est une chose qui est aujourd'hui acquise et nous avons l'autorisation officielle maintenant de célébrer ces mariages là-haut.

Une avant dernière diapo, et le débat s'ouvrira ensuite, sur les perspectives toujours et la concertation constante autour du cadre de vie. L'équipe municipale est très attachée bien entendu à cette concertation et est très attachée à la maintenir et à la développer plus encore que c'est possible.

La première chose c'est à propos du projet Cattenoz Bichaton qui a beaucoup fait parler l'année dernière notamment au moment de la campagne des élections municipales. L'équipe municipale continuera en 2015 la concertation autour de ce projet avec des réunions, l'une a d'ailleurs déjà eu lieu, mais cette concertation va se poursuivre de façon à ce que petit à petit dans l'écoute, dans le dialogue on puisse parvenir à quelque chose qui soit j'allais dire à la fois raisonnable et accepté.

Vous savez aussi que nous avons profondément remanié le fonctionnement des conseils de quartiers notamment sous l'impulsion, même s'il est absent ce soir, de Jean-François TRASSART. Ces conseils de quartiers par conséquent dans leur nouveau mode de fonctionnement, vont pouvoir donner la pleine mesure de leurs nouvelles capacités et le conseil municipal a inauguré l'année dernière et continuera cette année des visites régulières de quartiers de façon à être autant que ce soit possible, au contact de toutes les attentes de chacune et de chacun, c'est à dire que c'est vraiment l'équipe municipale qui va se déplacer avec les bons acteurs de nature à répondre et à satisfaire à toutes les observations qui pourront nous être faites.

Une dernière diapo, c'est Villers en mode durable, c'est son cadre de vie, c'est la responsabilité comme vous le savez au sein de notre équipe de Stéphane KLOPP. Trois choses mises un petit peu en avant. La première chose, la création des jardins partagés, la deuxième chose c'est la création d'une mare pédagogique grâce à un chantier jeunes et ensuite, c'est bien entendu la poursuite des objectifs en terme de gestion arborée, c'est la protection du patrimoine, c'est bien entendu le confort de tous les habitants.

J'en ai fini. Je rends la parole à François WERNER qui va ouvrir le débat. Voilà brièvement résumé les grandes lignes de ce qu'on appelle aujourd'hui débat d'orientation budgétaire. La discussion peut maintenant s'ouvrir autour de ce document.

M. WERNER – Maire : merci Alain. La parole est à ceux qui la veulent.

Jean-Michel KOBUTA : merci Monsieur le Maire.

Vous avez commencé en disant que vous proposez un changement de méthode, c'est vrai, pour le moins, le changement est brutal. Vous avez dit on n'a pas changé que la cosmétique, en l'occurrence vous avez donné un sacré coup de démaquillant au débat d'orientation budgétaire parce que vous nous présentez un power point et vous nous



VILLERS
lès
NANCY

Mairie de Villers-lès-Nancy

Boulevard des Aiguillettes - BP 80028
54601 VILLERS-LES-NANCY CEDEX
Tel 03 83 92 12 12 - Fax 03 83 92 12 00

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

EXPEDITEUR :
François WERNER, Maire

DESTINATAIRES :
Membres du Conseil Municipal de Villers-lès-Nancy

OBJET : Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 26 janvier 2015

Page 11

avez envoyé un document, donc force est de constater que dans ce document il n'y a pas un seul graphique et les chiffres sont quand même en nombre très réduit. J'y reviendrai dans le détail. J'ai repris les documents de l'équipe précédente, on y voyait quand même des camemberts, on y voyait des évolutions pluriannuelles. Peut être que le passé vous ennuie, il y a des choses que vous ne voulez pas forcément montrer. En attendant, ça permet de mettre les choses un petit peu en perspective. Dans les documents que vous nous avez donnés on n'a aucun élément de mise en perspective historique.

Toujours sur votre introduction, Monsieur le Maire, vous dites que l'équipe précédente se contentait de mettre des projets, de les chiffrer, les présenter et de calculer derrière le taux d'évolution des impôts. C'est une manière pour le moins simpliste de présenter le travail qui a été réalisé. Déjà l'évolution des taux n'était pas la même et elle faisait l'objet d'une réflexion assez poussée c'est à dire que quand on décide de refaire le centre des Ecaignes, on ne le décide pas comme cela sur un coin de table, c'est au bout de plusieurs années d'avoir réfléchi quand est-ce qu'on est en mesure de pouvoir supporter l'investissement qui était je crois de 1 million 400.000 Euros. Dans votre mandat vous aurez sans doute des choses comme cela à faire et donc, on ne peut pas dire on l'inscrit et après, et bien des conséquences, elles tombent. Ce n'est pas vrai, il y avait une réflexion politique et il faut dire que l'équipe précédente a eu le courage de dire, si on veut des équipements de qualité, derrière, il faut savoir en assumer les conséquences. Vous avez fait le choix inverse, vous avez dit on n'augmentera pas les taux d'imposition et on fera avec. OK, on va voir ce que ça va donner.

Maintenant, sur toute la présentation de M. CHARDON, je vais reprendre un peu dans le même ordre donc au niveau de la conjoncture. Sur le constat que vous faites, globalement on est d'accord. Je rappelle quand même, alors vous prenez un air grave et sentencieux pour dire que la situation économique française est grave, bon, d'accord mais la majorité que vous supportiez il y a 3 ans porte aussi une part de responsabilité. On ne peut pas regarder 2015 sans mettre en perspective ce qui s'est passé depuis 10 ans.

L'augmentation de la dette tout le monde le sait elle a été de 50 % de 2007 à 2012 plus 600 milliards. Le Président HOLLANDE a récupéré un état au bord de la faillite avec un déficit budgétaire qui était largement au-dessus de 3 %. Alors c'est vrai, on n'arrive pas à réduire le déficit à 3 % je crois qu'on est à 4, Monsieur le Maire vous devez savoir cela bien mieux que nous et c'est difficile. Donc, il faut avoir le courage de mener une politique qui certes n'est pas populaire mais c'est ça ou se retrouver sur la pente de l'Espagne voir de la Grèce et ça, je pense que notre Gouvernement a pris la décision, difficile, et donc comme vous le dites, les dépenses publiques devraient baisser d'environ 2 % par rapport au PIB, passer de 56 à 54 environ. Donc, merci pour ce satisfecit, j'ai vu dans votre texte, qu'il n'y avait pas de critique trop acerbe de cela.

M. WERNER – Maire : vous avez tenté !

Jean-Michel KOBUTA : par contre, quand on arrive aux conséquences sur les collectivités locales, donc je rappelle, M. CHARDON l'a dit, les collectivités locales c'est 3,7 milliards, 7 pour l'Etat et 10 pour la Sécu, c'est quand même une participation conséquente mais qui doit amener sa part à l'effort que tout le monde doit apporter. Alors bien sûr, vous parlez de la DGF. 2 petites questions à ce sujet. Vous parlez tout de même de 2 augmentations que vous reconnaissez, il faut le dire, donc 210 millions d'avantages donnés au fond de péréquation intercommunal (le FPIC), c'est jamais pour nous, mais c'est fait pour la CUGN, je ne sais pas. Peut être que la CUGN pourrait nous aider plus. + 423 millions de dotation à l'investissement local, mais comme nous ne sommes pas allocataires de la DSU (Dotation de Solidarité Urbaine) nous n'y avons pas droit. Je crois qu'il ne faut pas avoir de regrets, vous avez récupéré une commune riche et bien gérée qui donc n'est pas éligible à ces dispositifs de solidarité puisque c'est une commune qui a des ressources, qui a des moyens, donc, voilà, on n'y a pas droit, mais je pense qu'il ne faut pas non plus avoir de regrets. Reconnaissez que



VILLERS
lès
NANCY

Mairie de Villers-lès-Nancy

Boulevard des Aiguillettes - BP 80028
54601 VILLERS-LES-NANCY CEDEX
Tel 03 83 92 12 12 - Fax 03 83 92 12 00

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

EXPEDITEUR :
François WERNER, Maire

DESTINATAIRES :
Membres du Conseil Municipal de Villers-lès-Nancy

OBJET : Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 26 janvier 2015

Page 12

là en l'occurrence l'Etat sait quand même donner des moyens supplémentaires aux communes qui ont des difficultés.

Vous parlez de la dette. La dette, 6 ou 6,4 je n'ai pas bien compris où on en était, parce qu'une fois vous parlez de 6 et dans le document de 6,4, bon OK. Vous estimez qu'elle était raisonnable alors pourquoi vouloir la diviser par deux d'ici 2018, 2019 ?

M. WERNER – Maire : je vous écoute.

Jean-Michel KOBUTA : merci, vous m'expliquerez.

J'ai noté que vous nous donniez aussi un satisfécit en notant qu'il n'y avait pas d'emprunt toxique. Merci M. CHARDON. Pour l'information de mes collègues conseillers municipaux, je vous citerai ce que m'a dit le Maire de Maxéville que j'ai vu la semaine dernière et qui lui a récupéré une commune qui avait emprunté avec des emprunts basés sur le franc Suisse. Et lorsque le 15 janvier de cette année le franc Suisse s'est envolé, et bien il a fallu trouver 100.000 €uros pour boucler son budget dans la nuit et donc je dois vous dire qu'il y a eu quelques sueurs froides.

On ne vous a pas laissé, et vous l'avez reconnu, une situation pareille. 80 % de la dette est à taux fixe, 20 % est à taux variable mais il n'y a pas d'emprunt toxique, y'a pas de choses libellées dans des devises ou dans des conditions qui pourraient amener des problèmes.

Alors, quand on arrive aux masses budgétaires, bien sûr je vais redire ce que j'ai dit, pas de graphiques, aucuns camemberts, Excel doit être tombé en panne à la municipalité, à moins que vous n'ayez peur de donner les chiffres, je ne sais pas, vous nous direz exactement ça.

J'ai une question : les dépenses de personnel vous dites, elles augmentent légèrement, + 4,39 %. L'ancienne équipe se basait plutôt sur une augmentation due au GVT, environ 2,5 %. Donc, vous nous expliquerez comment cette première année de gestion, vous avez une augmentation de dépenses de personnel qui semble supérieure à l'augmentation habituelle qu'on constate sur la masse salariale. Ceci, 2,5 % c'est tout de même un problème car c'est tout de même quelque chose qu'il faut assumer et qui est supérieur à l'augmentation classique aujourd'hui de l'inflation ou de l'évolution des bases, ça pose problème.

L'autofinancement, page 6, vous dites qu'il est faible en 2014. C'eut été bien qu'on ait une idée à combien il est ressorti. Je pense que vous devez avoir les chiffres, vous auriez pu les donner.

Et puis page 9, j'ai bien aimé la litote qui dit « on va conserver un autofinancement de 100.000 €uros ». Vous ne conservez pas puisque l'an dernier, donc le budget que vous avez présenté en avril et vous l'avez dit qui était largement inspiré du budget prévu par l'équipe précédente, pour ?? 1 million, exactement 1 million 7.000 €uros, ça fait quand même moins 10 % donc quand vous dites conserver alors que vous faites moins 10 % sur l'autofinancement, ça pose problème surtout que vous dites que vous voulez vous désendetter. Donc pour vous désendetter je pense qu'il faut avoir un peu plus d'autofinancement et vous commencez par baisser de 10 %. J'y vois là une grosse difficulté.

Alors, une question aussi. Vous ne parlez pas des subventions aux associations, on aurait voulu avoir quelques éléments là-dessus.

En conclusion, je ne reviendrai pas sur tout le catalogue que vous nous avez fait à la fin dans votre power point où on voyait plus des petits drapeaux, des petits bonhommes et pas beaucoup de chiffres. Vous parlez déjà d'un parc trajet, de la création d'une mare, voilà un grand projet pour Villers là c'est sûr. Les visites de quartiers, les conseils de quartiers c'est très bien en soit mais je ne vois pas l'impact budgétaire conséquent que ça pourrait avoir sur un budget de 13 millions de fonctionnement. Les conseils de quartiers c'est assez à la marge. Donc si on parle de budget, je ne vois pas trop les conséquences que ça peut avoir.



VILLERS
lès
NANCY

Mairie de Villers-lès-Nancy

Boulevard des Aiguillettes - BP 80028
54601 VILLERS-LES-NANCY CEDEX
Tel 03 83 92 12 12 - Fax 03 83 92 12 00

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

EXPEDITEUR :
François WERNER, Maire

DESTINATAIRES :
Membres du Conseil Municipal de Villers-lès-Nancy

OBJET : Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 26 janvier 2015

Page 13

Alors maintenant, vous allez, faut quand même que vous nous expliquiez parce que vous avez dit « l'argent ne se trouve pas sous le sabot d'un cheval ». Or, j'ai l'impression que vous avez mieux que cela, vous avez une baguette magique. Parce qu'en résumé, vous ne voulez pas augmenter les taux, vous voulez diviser la dette par deux et vous voulez investir davantage. Là où je n'ai pas compris, où allez-vous trouver l'argent ? J'ai peut être une idée, je ne veux pas faire de procès d'intention, mais j'attends votre réponse.

M. WERNER – Maire : Monsieur le Rapporteur, qu'avez-vous à dire à ça ? Moi j'ai des choses à dire.

Ce n'est pas facile parce qu'il y a un côté admiratif et peut être un peu de difficultés à hiérarchiser les sujets. Vous avez noté qu'on veillait à être gentils avec la politique nationale, et puisque vous avez tenté de réécrire l'histoire, je voudrais juste vous dire ce que l'on aurait pu dire parce que les économies de 2 % que vous évoquez, ce n'est pas 2 % de dépenses publiques en moins cette année par rapport à l'an dernier. Le raisonnement du Gouvernement c'est de dire je compte ce qu'aurait été l'augmentation des dépenses et comme je les fais pas, je dis que j'ai fait 2 % d'économie. C'est un curieux raisonnement.

Et puis, ce que vous auriez pu dire aussi, c'est que dans les quatre grands postes de dépenses de l'Etat, l'Etat j'aurais pu dire si je voulais être méchant, vous m'amenez à l'être modérément, l'Etat a quatre grands postes de dépenses.

- . Les collectivités territoriales, fortes économies
- . Les transferts à la Sécurité Sociale, c'est pas lui qui dépense mais c'est lui qui donne à la Sécurité Sociale. Fortes économies, très fortes économies.
- . Le poids de la dette que vous évoquiez où l'Etat bénéficie par une embellie magnifique et peut être transitoire, d'une baisse historique des taux d'intérêt qui chaque année doit faire bon an mal an, je ne veux pas donner de chiffres exacts sinon on va se bagarrer sur les chiffres, mais près de 10 à 15 milliards d'économies uniquement par le fait que les taux baissent. Voilà 3 grands postes d'économies. Puis il y a un
- . Quatrième poste qu'on appelle les dépenses de l'Etat et si vous regardez bien, là en 2015 il n'y a pas d'économies sur les dépenses de l'Etat.

Donc, si j'avais voulu être désagréable, si on avait voulu être désagréable dans cette présentation, on aurait pu dire, voilà, l'Etat fait des économies sur le dos des autres. Je ne veux pas dire cela. Je l'ai déjà dit dans cette enceinte et ne voulais pas dire cela avec Alain parce qu'il faut faire des économies, c'est tout, il ne faut pas se tromper, il faut les faire de toute manière, on va les faire, pas d'affolement !

Qu'est-ce que ce document veut rappeler. Un débat d'orientation budgétaire ce n'est pas fait pour savoir si sur la sous catégorie des dépenses de fonctionnement, le sous compte des fluides, on dépense 10,14 ou 10,20 ! Ce n'est pas la question d'un débat d'orientation budgétaire. La question d'un débat d'orientation budgétaire c'est où est-ce que vous en êtes de l'application du projet que vous avez présenté à vos électeurs au moment où ils vous ont élus.

C'est de dire on peut, avec une capacité de gestion, avec un investissement des services qu'on peut remercier ce soir, et l'adjoint aux finances et de sa conseillère déléguée. Avec l'investissement de tous ces gens là, on peut grâce tout simplement à des capacités de gestion, du travail, de l'anticipation, on peut financer nos priorités et ça nous apporte aussi une réponse.

La réponse à votre question de savoir pourquoi on se désendette. On se désendette parce que nous avons un certain nombre de projets qui sont en train de se mettre en place, et parce qu'il faudra à ce moment là pouvoir mobiliser une certaine capacité d'emprunts. Ce qu'Alain CHARDON a voulu illustrer, c'est que de 2008 à 2014 en effet, dans le même temps que nous avons une feuille d'impôts qui augmentaient de 27 % pour les Villarois, nous avons aussi une dette qui doublait et que ça ce n'est pas bon.



VILLERS
lès
NANCY

Mairie de Villers-lès-Nancy

Boulevard des Aiguillettes - BP 80028
54601 VILLERS-LES-NANCY CEDEX
Tel 03 83 92 12 12 - Fax 03 83 92 12 00

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

EXPEDITEUR :
François WERNER, Maire

DESTINATAIRES :
Membres du Conseil Municipal de Villers-lès-Nancy

OBJET : Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 26 janvier 2015

Page 14

Donc, on commence par se désendetter dans la préparation des grands investissements, plus exactement des investissements car on ne fera pas de grands investissements. Effectivement, les investissements qui sont programmés pour ce mandat, qui sont ceux qu'on a promis y'a pas de miracle, il n'y aura pas de surprises. Pour pouvoir faire face à ces investissements, on commence par se mettre en position de se désendetter. Et quant à la capacité d'autofinancement, je vous rappellerai juste en conclusion sur ce propos, que la question de la capacité d'autofinancement telle qu'elle se présente aujourd'hui à Villers, vous ne pouvez le fixer comme vous voulez puisque vous avez un résultat excédentaire dont vous choisissez de le réduire un peu ou pas du tout.

Donc, c'est facile de dire y'avait 1 million 100.000 de résultat d'investissement, il a été obtenu par la réduction de l'excédent de l'année précédente. C'est très facile tant que l'on a de l'excédent sinon à partir d'un moment on n'en a plus.

Donc, on en prend ce dont nous avons besoin, c'est à dire que nous dégageons une capacité d'autofinancement modéré qui est de toute façon limitée car effectivement, contrairement à ce que vous avez semblé dire, Villers n'est pas une ville riche, absolument pas une ville riche car elle n'a pas une capacité fiscale aussi importante que ça. Je vous invite à regarder la capacité fiscale des différentes communes de l'agglomération et vous seriez surpris de voir les potentiels fiscaux des villes comme Laxou, comme Maxéville, comme Tomblaine qui sont fort intéressantes sur ce plan là.

Donc, si on regarde les choses, les effets de péréquation que vous évoquez, vous faites bien d'ailleurs de nous en parler parce qu'on ne fait pas de péréquation figurez-vous quand on fait de grosses économies. Quand on fait de grosses économies, on se contente de les faire et on n'essaye pas de redistribuer de façon parfaitement arbitraire. Je vous invite à voir quels sont, quelle est la liste des communes qui bénéficient aujourd'hui de la dotation de solidarité urbaine. Ce sont certaines communes qui ont des capacités fiscales importantes et y'a pas à chercher bien loin, suivez mon regard de gauche comme de droite d'ailleurs pour en trouver autour de nous. Et donc, sincèrement, cette péréquation supplémentaire ça va être une saignée encore plus importante sur le dos de la ville de Villers et je vous remercie de l'avoir de ce point de vue là souligné.

M. WERNER – Maire : M. CHARDON répond pour les associations.

Alain CHARDON : oui, brièvement pour les associations. Vous avez interrogé sur les subventions aux associations. Il faut que vous le sachiez, vous le savez j'imagine, c'est que annuellement elles représentent à peu près 850.000 €uros ce qui est tout de même important. Les associations ne sont pas, si c'est ça que vous vouliez me faire dire, ne sont pas menacées, elles ne sont pas les sacrifiées. Le soutien de la commune aux associations est et demeure. Il se trouve simplement que les associations qui sont finalement des acteurs extérieurs, sont aussi j'allais dire en charge comme nous nous le sommes si j'ose dire de ce souci de continuer à fonctionner mieux et si possible en coûtant moins cher. Alors oui effectivement, on va toujours continuer de les soutenir mais oui aussi, on va leur demander de faire un certain nombre de petits efforts qui ne mettront absolument personne en péril et qui ne mettront jamais leurs activités en péril.

On saura encore une fois appeler leur attention sur un certain nombre de choses c'est à dire peut être qu'il y a demain des choses qu'on va leur demander de faire alors que hier c'était du personnel communal qui le faisait.

Je prends un exemple M. KOBUTA, quand on voit que sur l'équipe précédente il y avait du personnel communal rémunéré par la commune qui venait transporter des tables et des chaises pour la manifestation de fin d'année de telle ou telle association, je suis désolé, c'était du personnel qu'on payait et même quelque fois en heures supplémentaires. Alors oui effectivement on peut imaginer une fois de temps en temps une équipe de sport dire et bien tiens, finalement les tables on va les porter et puis on va peut être demander un tout petit peu moins. Et alors, c'est grave ? Est-ce que le fonctionnement de l'association va demain se trouver mis en péril parce qu'on va demander à des gens, à des membres de cette association, de transporter des chaises ou des tables. Moi je crois que non. Et je crois que si de cette façon on



VILLERS
lès
NANCY

Mairie de Villers-lès-Nancy

Boulevard des Aiguillettes - BP 80028
54601 VILLERS-LES-NANCY CEDEX
Tel 03 83 92 12 12 - Fax 03 83 92 12 00

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

EXPEDITEUR :
François WERNER, Maire

DESTINATAIRES :
Membres du Conseil Municipal de Villers-lès-Nancy

OBJET : Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 26 janvier 2015

Page 15

peut quand même malgré tout parvenir à faire encore une fois quelques économies, ce n'est pas diminuer des subventions M. KOBUTA, c'est juste de demander à chacun de prendre une petite part à l'effort qui doit être collectif. Voilà, c'est tout, mais avec ça on peut gagner beaucoup aussi et je crois que si on peut gagner beaucoup là dessus, c'est tout contribuable Villarois qui va s'y retrouver. Donc, le soutien aux associations il sera maintenu bien entendu mais avec quelques aménagements qui sont à la fois légitimes et qui ne mettront absolument personne en péril.

M. WERNER – Maire : merci, d'autres paroles ?

Jean-Michel KOBUTA : j'ai toujours fait la réponse comme un tour de magie. Comment vous faites en n'augmentant pas les taux, en investissant plus pour vous désendetter. Moi, je ne sais pas comment je fais dans un budget familial s'il n'y a pas d'augmentation de salaire, je ne vois pas comment on peut acheter des équipements si on ne s'endette pas davantage. Donc, réduire la dette, bon ... sans compter que vous dites la dette elle est importante. Là aussi, l'idée de désendetter c'est une volonté de votre part, la dette reste raisonnable. Il y a des communes qui sont endettées de zéro, moi j'en connais, où on paye tout cash, je connais même des communes qui ont des centaines de milliers d'Euros à la banque et qui s'en targuent !

Je pense que vous n'irez pas jusque là parce qu'une bonne gestion c'est aussi s'endetter parce que c'est faire participer les générations futures au financement d'équipements qui bénéficieront sur plusieurs décennies. Donc, je repose ma question quand même maintenant une dernière fois, comment vous faites sans augmenter les taux pour vous désendetter en investissant davantage ?

M. WERNER – Maire : on ne s'est pas tout à fait compris. Vous aurez l'occasion de voir tout ça parce que les graphiques semblent vous manquer tant. Vous les aurez au moment du budget qui est un autre moment, qui est un moment où on regarde en détail comment on fait ce genre de choses.

Mais maintenant, pour vous répondre une seconde fois sur le sujet, parce que je croyais avoir fait cette réponse, je vous indiquais qu'il y avait des temps dans un mandat municipal. D'ailleurs si on regarde la plupart des profils des dettes et des comptes municipaux, on voit ça.

Donc, nous vous disons qu'il y a un temps pour se désendetter et qu'il y aura un temps pour investir plus significativement en acceptant le cas échéant une remontée légère de la dette. Ça, vous ne l'avez pas contesté.

Maintenant vous omettez une chose c'est qu'il y a une immense majorité, près de 90, 85 % des dépenses de cette commune, sont des dépenses de fonctionnement.

Et bien, la première condition pour pouvoir investir, comme dans un ménage, vous me parlez des ménages, je vous réponds sur les ménages, dans un ménage on investit quand on a entre temps managé ses dépenses de fonctionnement avec intelligence, modernité et sens de la meilleure économie, c'est à dire l'économie qui ne nuit pas au service public.

J'ai déjà eu souvent l'occasion de dire dans cette enceinte à un moment où j'étais moins écouté, mais on trouve en permanence les façons de mieux gérer. On en trouve sur notre politique, d'accord il n'a pas fait froid, mais n'empêche que notre politique d'achats groupés des carburants, la politique d'achats groupés du gaz, la politique d'adhésion à la Direction des Services Informatiques, toutes ces politiques là sont des politiques de modernisations. Je suis d'ailleurs surpris que vous n'ayez pas évoqué ce passionnant sujet qui est celui de savoir si on doit rester locataire d'un bâtiment qui nous coûte entre 50 et 55.000 Euros par an pour un bâtiment qui n'est pas accessible aux handicapés car voilà un sujet vraiment intéressant.

Et voilà comment on peut sur des propriétés municipales sans aller rechercher quoi que ce soit en nouvelles dépenses



VILLERS
lès
NANCY

Mairie de Villers-lès-Nancy

Boulevard des Aiguillettes - BP 80028
54601 VILLERS-LES-NANCY CEDEX
Tel 03 83 92 12 12 - Fax 03 83 92 12 00

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

EXPEDITEUR :
François WERNER, Maire

DESTINATAIRES :
Membres du Conseil Municipal de Villers-lès-Nancy

OBJET : Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 26 janvier 2015

Page 16

locatives, on peut faire des économies durables significatives et qui généreront de l'autofinancement. Mais ça, ça prend un petit peu de temps.

Ce qui prend encore plus de temps, pour vous répondre d'ailleurs sur le GBT, ce qui prend encore un peu plus de temps, c'est la mise en place d'une politique de ressources humaines prospectives, ambitieuses et économes. Et l'un n'empêche pas l'autre. Ça suppose juste une vision et une connaissance des agents approfondie, un dialogue avec eux approfondi et une capacité d'anticipation. Ça prend du temps, ça ne se fait pas en deux jours. Donc, tout ça, c'est en train de se mettre en place, on aura l'occasion d'ailleurs certainement d'en reparler au moment du budget et c'est ça, ce sont ces économies vertueuses là qui nous permettront de financer ces investissements.

Jean-Michel KOBUTA : et après je conclurai. C'est quand même le débat d'orientation budgétaire, donc les orientations sans attendre le budget. Je posais la question parce qu'il y a une façon de trouver du financement, tout le monde l'a un peu à l'esprit, c'est de vendre du patrimoine communal. Vous avez commencé à le faire l'an dernier. 400.000 €uros un logement d'habitation et vous pouvez continuer. Alors, vous avez appelé ça rationalisation, meilleure utilisation, meilleure adéquation des équipements par rapport aux besoins pour avoir la municipalité, est-ce que vous comptez le faire ? Dites le parce que si c'est faire un débat pour ne rien se dire, on fait le budget directement. Je pensais que le débat c'était quand même pour débattre un peu or je me rends compte que là je n'ai pas vraiment de réponses aux quelques questions qui me semblaient quand même pas très compliquées.

Moi, je n'ai pas fait des grandes études de gestion Monsieur le Maire, je suis plutôt électricien que gestionnaire, mais bon, j'essaie de comprendre un petit peu à ma mesure et je vois qu'avec un autofinancement qui baisse et si vous voulez en plus baisser la dette et investir davantage, il va bien falloir trouver l'argent quelque part. Est-ce que vous comptez vendre du patrimoine communal comme le fait Laxou ?

M. WERNER – Maire : alors. La vente réelle ou éventuelle du patrimoine communal, surtout quand ce patrimoine communal ou se dégrade dans le cas de celui qu'on évoque je vais y revenir ou n'est pas utilisé du tout, très sincèrement vendre le patrimoine communal n'est pas tabou. Ce qui serait tabou, serait de vendre des éléments de ce patrimoine qui seraient indispensables, qui hébergeraient une nouvelle mairie par exemple. Non, ça non. Donc, à partir de là je ne vois pas où est le problème. Je pense d'ailleurs que à peu près toutes les communes que j'ai pu connaître, il se trouve que j'ai fait un petit peu effectivement de l'expertise financière pour certaines communes dans un temps ancien, à ma connaissance toutes les communes vendaient des logements d'habitation.

Faut revenir à l'histoire du bâtiment de la rue Saint-Bernard, revenons-y. C'était l'époque où il y avait une obligation légale pour les communes de loger leur Directeur d'école. Ça a duré longtemps, c'était bien ou pas bien je n'en sais rien, mais c'était le cas. Et puis un beau jour, on a dit il n'est plus obligatoire pour les communes de loger leur Directeur d'école, il y a eu une prime en conséquence, des modifications dans les dotations de l'Etat ce qui était tout à fait logique et accessoirement on s'était entre temps rendu compte que le Directeur d'école avait surtout envie d'habiter où il voulait un peu comme tout le monde et qu'il n'y avait pas de nécessité absolue de service comme on le dit dans l'administration à loger sur place ou à proximité de l'école.

A partir de là, regardez, n'allez pas chercher bien loin, ne nous forcez pas à chercher des communes amies à vous y compris dans l'agglomération, toutes les communes qui ont pu le faire l'ont fait. Pas nous. On me dit et je lis assez attentivement la prose de l'opposition, on me dit c'était pour loger des personnes, des familles, en difficulté ou en urgence. Mais on voit ça tous les jours M. KOBUTA, tous les jours, mais je peux vous dire, on a eu à reloger une famille en très grande urgence. On l'a fait ! On l'a fait où ? Avec les bailleurs, comme on le fait tous les jours.

Donc, l'explication est parfaitement fumeuse et encore je fais un effort en disant cela. Et entre temps, qu'est-ce qu'on a



VILLERS
lès
NANCY

Mairie de Villers-lès-Nancy

Boulevard des Aiguillettes - BP 80028
54601 VILLERS-LES-NANCY CEDEX
Tel 03 83 92 12 12 - Fax 03 83 92 12 00

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

EXPEDITEUR :
François WERNER, Maire

DESTINATAIRES :
Membres du Conseil Municipal de Villers-lès-Nancy

OBJET : Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 26 janvier 2015

Page 17

fait de ce bâtiment ? On a fait ce que fait traditionnellement la propriétaire publique dans son domaine privé. On ne l'a pas entretenu. Donc le résultat c'est que pour ceux qui y habitent prétendent en grande urgence, ce qui n'est pas leur cas et tant mieux pour eux d'ailleurs, et bien le confort n'est plus là.

Ce qui va se passer pour eux, c'est que leur loyer ne va pas changer demain et que leur confort va changer. Et en plus, effectivement, nous allons toucher une recette d'équipement nous permettant de mobiliser des moyens pour des équipements utiles au plus grand nombre. Sincèrement, je préfère prendre 10 % de cette vente pour acheter un véhicule permettant de faire le transport des personnes âgées et d'autres transports y compris à mobilité réduite dans Villers. Là, très sincèrement, si vous me demandez ce que je préfère, mon choix est fait tout de suite. Et ces personnes vont pouvoir découvrir, ils sont conviés à une réunion jeudi, qu'un important programme de travaux va être consenti à leur bénéfice parce que simplement on aura confié ce bâtiment à quelqu'un dont c'est le métier. Ce n'est pas le métier de la ville de Villers de loger des gens, ça c'est absolument sûr, ya des gens qui font ça beaucoup mieux que nous.

Donc effectivement, nous vendons le bâtiment parce que c'est un investissement non stratégique qui n'apporte pas le service qu'il doit apporter à ses occupants et qu'il va permettre effectivement une recette d'investissement contribuant au désendettement de la commune. Voilà le choix, ça oui et effectivement il est fort possible que d'autres propriétés correspondent à la même logique, investissement non stratégique, bâtiment non utilisé, terrain en jachère, tout ça nous avons, c'est vrai, depuis longtemps.

Alain CHARDON et cette fois je conclus.

Alain CHARDON : un dernier mot M. KOBUTA sur vos inquiétudes. On n'est pas des magiciens, vous voudriez qu'on ait des tours de passe passe. Je vais vous donner un autre élément de réponse à la question que vous avez posée tout à l'heure. Ça s'inscrit dans une démarche qu'à Villers nous avons appelée la démarche managériale.

Vous savez très bien que sur le budget communal, l'essentiel c'est la section de fractionnement et qu'une grosse partie de la section de fonctionnement ce sont les frais de personnel. J'anticipe, j'allais dire, le procès d'intention que vous allez vouloir nous faire certainement sur le sujet, ah, ils vont s'attaquer au personnel. Et bien non, on ne va pas s'attaquer au personnel. Mais non seulement on ne va pas s'attaquer au personnel mais on a déjà initié avec le personnel communal une démarche managériale qui, j'allais dire, n'a d'autre but si j'ose dire, que de se poser tous ensemble la question : qu'est-ce qu'on peut faire de mieux, de manière plus rationnelle pour qu'on soit toujours en capacité de rendre à la population le même service ou un service au minimum optimisé mais autant que ce soit possible moins cher. Voilà ce qui va essayer de nous guider. Et je peux vous dire, parce que nous avons réuni à l'heure où je parle, la quasi totalité des services, que c'est une démarche que nous avons entreprise avec eux et non pas contre eux et qui a déjà porté largement ses fruits.

Ce qu'on essaye de faire, ce qui n'a pas été fait précédemment, c'est aussi d'essayer de rendre au personnel communal une visibilité de carrière, c'est à dire de savoir identifier par exemple ce que sont pour quelqu'un qui travaille aujourd'hui au sein de la commune, la perspective par exemple à des années N+3, N+5, de quelqu'un qui partirait en retraite par exemple et qui pourrait ouvrir la porte à quelqu'un qui, plus jeune, resterait dans la maison, de se dire pourquoi pas moi un jour et de lui donner cette visibilité de carrière qui fasse que la personne en question puisse petit à petit par des formations complémentaires par exemple, acquérir des compétences qui demain lui permettront de remplacer quelqu'un qui partirait à la retraite. Et croyez moi, en améliorant le traitement de quelqu'un qui ici est déjà en place, ça coûte beaucoup moins cher que d'aller remplacer à l'identique.

Et si on sait tous ensemble, avec l'accord de tous, mieux rationaliser les postes, mieux rationaliser les tâches, et bien



VILLERS
lès
NANCY

Mairie de Villers-lès-Nancy

Boulevard des Aiguillettes - BP 80028
54601 VILLERS-LES-NANCY CEDEX
Tel 03 83 92 12 12 - Fax 03 83 92 12 00

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

EXPEDITEUR :
François WERNER, Maire

DESTINATAIRES :
Membres du Conseil Municipal de Villers-lès-Nancy

OBJET : Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 26 janvier 2015

Page 19

pour la classe de neige. Pour la classe de découverte en milieu marin, on rajoute également un coefficient qui est le coefficient entre la participation maximale de la classe de mer ramené à la participation maximale de la classe de neige qui permet de garder une certaine compatibilité entre les deux aides consenties aux familles.

On continue de laisser pour le nombre de parts l'application d'une part par conjoint, une demi-part par enfant à charge. Pour deux parts, le ou le chef de famille seul, il faut divorcer et le 3^{ème} enfant compte pour un. On ajoute bien sûr toujours une ½ part supplémentaire pour le chef de famille dans le cas de handicap.

On ajoute également à cette réduction de 20 % sur le coefficient familial pour les familles ayant à la fois 2 enfants en classes découvertes et 30 % pour 3 enfants.

Enfin, en cas de participation familiale maximale, on rajouterait une réduction de 20 % pour le montant de 2 enfants et une réduction de 30 % pour le 3^{ème} enfant.

Ce qui donne pour cette année, on a souhaité augmenter le coefficient de la ville, l'indice INSEE de 20,2 % :

- pour la classe de neige, la participation familiale sera de 348,41 € et on n'a pas touché à la minimale. On la laisse à 61,10 €, ce qui veut dire que les familles vont avoir selon leur coefficient à régler entre ces deux fourchettes.
- pour le milieu marin, on arrive à une participation maximale de 250,27 € en appliquant le coefficient de 1,2 % et pour la participation minimale il n'y a pas de changement, on reste à 43,87 €.

Dans le 1^{er} cas, on est sur un séjour de 11 jours et dans le 2^{ème} cas, on est sur un séjour de 8 jours.

Pour les enfants qui nous sont confiés qui viennent des foyers ou des maisons de caractère social, il convient de préciser que la participation due pour ces enfants est égale au montant maximal fixé par délibération du conseil municipal du 14 décembre 2011. Le règlement sera effectué par le comptable de la maison d'accueil des enfants REALISE, sachant que le conseil général prend en charge la facture à hauteur de 65 %. C'est pour rappeler que dans ce cadre là, c'est le Conseil Général qui participe dans le financement de ces enfants.

Après avis favorables des commissions compétentes, le Conseil Municipal est appelé à fixer les participations familiales aux classes de découvertes tel que je vous l'ai présenté.

M. WERNER – Maire : Y a-t-il des amateurs de mathématiques ? Dans ce cas, je mets la délibération aux voix :

Qui est CONTRE ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie pour cette unanimité.

En réponse à la question sur l'association CLAIRLIEU SANTE, association qui regroupe les professionnels médicaux et paramédicaux de CLAIRLIEU et ce qu'ils nous ont demandé, c'est la possibilité de se réunir jusqu'à une fois par semaine (je ne suis pas sûr qu'ils se réunissent toutes les semaines quand même) ?

Ce que nous leur avons mis à disposition c'est la salle Mauve de l'école primaire Pagnol le mardi de 20h00 à 23h00. On aura l'occasion de reparler de ce dossier le moment venu. Vous avez vu qu'il a été évoqué par Alain CHARDON dans son propos.

Ce qui était important pour nous et la raison pour laquelle nous faisons cet effort là, on a toujours dit qu'on serait dans la facilitation et l'accompagnement, pas le subventionnement, donc les aider à se structurer, les accompagner dans leurs réflexions, travailler le cas échéant sur ce qui pourrait être des espaces publics autour, mais en tout cas, laisser construire le projet, enfin laisser s'élaborer le projet donc c'est ça qu'ils font avec effectivement cette mise à disposition.

Le nom de l'association m'ayant échappé, je ne me suis plus souvenu que c'était de cela qu'il s'agissait. Merci.



VILLERS
lès
NANCY

Mairie de Villers-lès-Nancy

Boulevard des Aiguillettes - BP 80028
54601 VILLERS-LES-NANCY CEDEX
Tel 03 83 92 12 12 - Fax 03 83 92 12 00

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

EXPEDITEUR :
François WERNER, Maire

DESTINATAIRES :
Membres du Conseil Municipal de Villers-lès-Nancy

OBJET : Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 26 janvier 2015

Page 20

Le point suivant est :

Point 4 – Versement de l’indemnité de surveillance au personnel enseignant encadrant les séjours en classes de découvertes – année scolaire 2014 / 2015

Olivier AIRAUD : maintenant que les enfants peuvent partir, il s’agit là également de verser un complément pour les enseignants qui vont participer à ces séjours en suivant l’arrêté du 6 mai 1985 qui fixe 3 éléments :

- une somme représentant les avantages en nature égale à la valeur journalière de la nourriture estimée dans les conditions prévues à l’article 2 de l’arrêté du 28 décembre 1962 pour les localités dans lesquelles n’existe pas de convention collective ou d’accord de salaire ; cette somme vient en déduction du montant global de l’indemnité ;
- une somme forfaitaire pour sujétions spéciales au taux minimum de 4,57 €
- une somme variable pour travaux supplémentaires fixée en fonction de l’importance de ces derniers sans pouvoir excéder 230% du salaire horaire minimum interprofessionnel de croissance.

Dans ce calcul là, en fait la base d’augmentation c’est le SMIC qui a été augmenté au 1^{er} janvier 2015 passant à 9,61 € ce qui fait globalement une somme d’indemnités journalières par enseignant et par jour de 26,68 €.

Pour mémoire, l’indemnité était de 26,26 € l’année dernière.

Il est proposé au conseil municipal de fixer le montant de l’indemnité journalière à 26,68 €. Après avis favorables des commissions compétentes, le conseil municipal est appelé à approuver le versement de l’indemnité de surveillance au personnel enseignant encadrant les séjours en classes de découvertes au taux fixé ci-dessus.

M. WERNER – Maire : des remarques à part les taquineries du 1^{er} adjoint ? Non ? Merci.

Je mets aux voix : Qui est CONTRE ?
 Qui s’abstient ?

Merci de cette unanimité.

Point 5 - Contrat d’engagement et rémunération des animateurs d’encadrement en séjour de classes de neige

Olivier AIRAUD : pour conclure et pour que le séjour se passe dans de bonnes conditions, il faut aussi du personnel encadrant, donc des animateurs et une assistance sanitaire comme on l’appelle.

Donc, le séjour en classes de neige des enfants Villarois aura lieu comme chaque année au centre de vacances « Les Chautets » à BERNEX (Haute Savoie), durant la période du 03 mars au 13 mars 2015 pour les écoles élémentaires Albert Camus et du Château Simon de Chatellus.

80 élèves ce qui veut dire qu’on a besoin de :

- 03 enseignants
- 06 animateurs (trices) à raison de 2 par classe
- 01 assistant sanitaire
- 01 animateur coordonnateur, qui est un agent municipal

Après avis favorables des commissions compétentes, le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver l’engagement des 6 animateurs (trices) et de l’assistant sanitaire
- fixer la rémunération des animateurs (trices) d’encadrement, en la portant à 548,31 € brut
- fixer la rémunération de l’assistant sanitaire, en la portant à 637,21 € brut également.

M. WERNER – Maire : merci. Des questions ?



VILLERS
lès
NANCY

Mairie de Villers-lès-Nancy
Boulevard des Aiguillettes - BP 80028
54601 VILLERS-LES-NANCY CEDEX
Tel 03 83 92 12 12 - Fax 03 83 92 12 00

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

EXPEDITEUR :
François WERNER, Maire

DESTINATAIRES :
Membres du Conseil Municipal de Villers-lès-Nancy

OBJET : Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 26 janvier 2015

Page 21

Qui est CONTRE ?
Qui s'abstient ?

Unanimité.

Point 6 - Rémunération du médecin pédiatre du multi-accueil municipal

Olivier AIRAUD : là, on passe sur la petite enfance. Il s'agit de renouveler notre convention avec notre Médecin pédiatre qui a en charge de veiller sur nos enfants de 0 à 3 ans sur les 3 structures, sur les crèches donc.

On fait référence à l'article R.2324-40 du Code de la santé publique qui précise que les modalités du concours du médecin référant en Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant sont fixées par voie conventionnelle entre l'établissement et le médecin, conformément au règlement de fonctionnement, en fonction du nombre des enfants accueillis et de leur état de santé.

La rémunération des médecins apportant leur concours aux administrations de l'Etat est précisée par le décret n° 78-1308 du 13 décembre 1978 modifié par l'arrêté du 16 juillet 1996.

Le médecin pédiatre référant intervient sur l'ensemble des structures d'accueil de jeunes enfants municipales. Sa mission consiste à :

- effectuer les visites médicales d'admission et de surveillance en cas de besoin dans les trois structures
- veiller à l'application des mesures d'hygiène générales et particulières
- prendre les mesures qui s'imposent en cas de maladie contagieuse ou d'épidémie.
-

Ces missions, exercées dans le cadre d'un forfait de vacations d'environ 15 heures mensuellement, sont rémunérées selon les textes en vigueur à savoir :

1/10 000 du traitement annuel brut de base + indemnité de résidence établie sur la base de la résidence à Paris à 3% afférente à l'indice brut 585 X, coefficient de 6,84.

Par ailleurs, le médecin référant se voit remboursé de ses frais de déplacement selon les taux en vigueur pour la fonction publique territoriale.

Le contrat d'engagement du médecin pédiatre arrivant à échéance, il convient d'en formaliser le renouvellement en tenant compte des dispositions précitées. Ce contrat est conclu pour une durée de trois ans, qu'on renouvelle tacitement chaque année je crois.

Après avis favorables des commissions compétentes, le Conseil Municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat d'engagement avec le médecin référant du multi accueil municipal et les avenants à intervenir si besoin.

M. WERNER – Maire : merci sur la rémunération de notre excellente pédiatre.

Qui est CONTRE ?
Qui s'abstient ?

Je vous remercie pour cette unanimité.

Point 7 - Convention d'adhésion au service de prévention et de santé au travail

Comme d'ailleurs tout employeur, nous adhérons à un service de prévention et de santé au travail, en l'occurrence géré par le centre de Gestion de la fonction publique territoriale qui permet le suivi médical individuel de tous nos



VILLERS
lès
NANCY

Mairie de Villers-lès-Nancy

Boulevard des Aiguillettes - BP 80028
54601 VILLERS-LES-NANCY CEDEX
Tel 03 83 92 12 12 - Fax 03 83 92 12 00

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

EXPEDITEUR :
François WERNER, Maire

DESTINATAIRES :
Membres du Conseil Municipal de Villers-lès-Nancy

OBJET : Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 26 janvier 2015

Page 22

collaborateurs.

La convention est arrivée à échéance, on vous propose de la renouveler pour une période de 3 ans renouvelable avec des priorités dont certaines sont dans la continuité de ce qui précède, d'autres sont peut être plus nettement avancées dans la nouvelle, c'est :

- améliorer en priorité la prise en charge des agents en difficulté, c'est important de pouvoir les suivre
- favoriser les échanges d'expérience entre les employeurs
- pouvoir mettre en place parce que la partie santé au travail joue aussi des stratégies et des dispositifs communs pour la gestion des emplois et des compétences pour savoir comment on fait évoluer un agent en fonction de ses compétences bien sûr mais en fonction aussi de son état de santé pour maîtriser les coûts directs et indirects engendrés par l'absentéisme

La tarification vous est fixée dans la délibération. Je précise que le Médecin qui intervient est un Médecin qui habite Villers, un Médecin pardon si je puis dire, qui ne compte pas son temps et qui participe très activement aux côtés de nos collaborateurs à la surveillance et au suivi de leur santé.

Des questions ? Qui est CONTRE ?
 Qui s'abstient ?

Je vous remercie pour cette unanimité.

En accord, et je les en remercie, avec le groupe d'opposition, le conseil n'est pas terminé parce que nous avons été saisis tardivement, extrêmement tardivement c'est à dire en clair hier soir, d'un projet de délibération lié à l'augmentation de capital de la SOLOREM.

Vous ne le savez peut être pas, mais la commune de Villers est un petit porteur même en l'occurrence un tout petit porteur, je crois que nous avons 14 actions de la SOLOREM et la SOLOREM pour son développement futur envisage une augmentation de capital qui n'est pas d'ailleurs un changement de mode de fonctionnement mais qui correspond plus à une modernisation de ses activités.

En clair, la SOLOREM va voir dans les années qui viennent, se restreindre ou en tout cas plafonner ses activités de mandataire pour le compte des collectivités publiques et va être amenée à travailler notamment au travers d'une filiale notamment qui s'appelle SOLOR'INVEST qui fait une activité immobilière qui n'est pas du tout concurrente des promoteurs, c'est l'idée de faire des opérations immobilières sur des structures qui sont proches de l'intérêt général du service public mais, en clair, il faut être capable de porter des montants plus importants.

Pour ce faire, la SOLOREM veut augmenter son capital principalement par l'intégration de ses réserves, donc des excédents précédents qui ont été mis en réserve, ça ne change pas grand chose il faut bien le dire, mais pour le porteur évidemment ça change quelque chose et puis il y aurait une émission de 1.500 actions en numéraires au prix de 180 €.

Donc nous, on est dans les porteurs historiques, on a acheté les parts 16 €.

Donc, ce qu'on nous demande tout simplement c'est de savoir si on est d'accord pour, si on accepte l'augmentation de capital que veut faire la SOLOREM.

Il ne s'agit pas pour nous d'augmenter notre participation, ce n'est pas du tout notre but. C'est d'ailleurs sous cette condition et je le comprends très bien d'ailleurs, que Jean-Michel KOBUTA a bien voulu qu'on présente en urgence cette délibération.

Donc pour nous, c'est simplement de dire au conseil de SOLOREM oui, nous sommes d'accord, le conseil a délibéré pour qu'il y ait une augmentation de capital même si elle ne nous concerne pas par une souscription supplémentaire.



VILLERS
lès
NANCY

Mairie de Villers-lès-Nancy
Boulevard des Aiguillettes - BP 80028
54601 VILLERS-LES-NANCY CEDEX
Tel 03 83 92 12 12 - Fax 03 83 92 12 00

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

EXPEDITEUR :
François WERNER, Maire

DESTINATAIRES :
Membres du Conseil Municipal de Villers-lès-Nancy

OBJET : Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 26 janvier 2015

Page 23

Voilà ce que je voulais vous indiquer. Après, j'aurai deux mots à vous dire en fin de conseil.

Des questions sur cette délibération ?

Tout en vous remerciant encore :

Qui est CONTRE ?

Qui s'abstient ?

Merci pour cette unanimité.

Ce conseil en lui-même, est terminé.

Je voulais, avant de vous donner la date du conseil qui vient et notamment du conseil budgétaire, vous dire que je crois que si on veut contribuer à ce que ce qui s'est passé le 11 janvier en réponse à ce qui s'était passé entre le 7 et le 9 janvier, si on veut que ce qui s'est passé le 11 janvier ait du sens, tienne dans la durée et corresponde à un vrai marqueur, un vrai moment de solidarité au sein de notre société, il faut dans la durée essayer de lui donner du sens.

Donc, c'est la raison pour laquelle nous réfléchissons sur un événement qui pourrait se tenir disons à la rentrée, après les principales manifestations de la rentrée, qui pourrait être une recherche un petit peu de sens, un peu un mode d'emploi du 11 janvier à travers des moments de réflexion, des moments peut être plus récréatifs aussi, qui nous permettraient de réfléchir à ce que notre société veut être et aussi ce qu'elle refuse. On aura l'occasion d'ici peut être le conseil du mois de mars d'affiner ce projet qui tournera autour de ce qui a été en tout premier attaqué, à savoir la liberté de la presse, la liberté d'expression tout court et puis sur ce qui a été attaqué tout autour c'est à dire la force de nos institutions et aussi le respect des différences.

J'aurai l'occasion de vous reparler de ça, mais il me semblait que c'était important de le dire dès maintenant parce qu'il ne faut pas qu'on s'essouffle, faut pas qu'on fléchisse, faut pas qu'on devienne plus médiocres et je remercie d'ailleurs tous ceux qui ont contribué à ce que le débat de ce soir ne le soit pas.

Le prochain conseil se tiendra le 16 mars prochain avec à l'ordre du jour le budget et nous aurons une présentation de la politique des seniors.

Merci à tous et très bonne soirée.

La séance est close à 21h50.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Sonia MEBARKI

François WERNER